

Mis en ligne le : 21/03/2023  
Sur [www.plouedern.fr](http://www.plouedern.fr)

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/19A

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## **AUTORISATION AU SDEF POUR SOLLICITER « LE FONDS VERT »**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la voirie, précise à l'assemblée que la rénovation des éclairages publics votée au budget primitif 2023 pourrait être subventionnée par le dispositif « Fonds Vert » lancé par l'Etat.

Le SDEF assurant cette mission pour le compte de la Commune et refacturant les travaux à la Commune une fois ceux-ci réalisés, il revient donc au SDEF de solliciter ce fonds et en cas d'accord de subvention de déduire les montants accordés des factures qui nous seront envoyées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le SDEF à solliciter « le Fonds Vert » pour l'ensemble des travaux de rénovation et de modernisation (passage au LED) de nos éclairages publics pour les années à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le SDEF à solliciter cette subvention « Fonds Vert » auprès des services concernés.

Le Secrétaire de séance,  
Roland STERN



Le Maire,  
Bernard GOALEC

